

Commission Status of the Women, New York (25-02-2008/7-03-2008)



Presentation par Mme Sabine de

Belgium

Bethune - Senator –

Contribution to :

United Nations Observance of International Women's Day

“INVESTING IN WOMEN AND GIRLS”

6th of March 2008

Monsieur le Secrétaire général,
Madame la conseillère spéciale,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,

1. Introduction

Cette 52^e séance du CSW a pointé du doigt un paradoxe choquant en matière d' égalité des droits et des chances entre femmes et hommes. D'une part, nos états ont pris des engagements ambitieux, en ratifiant la convention visant à éliminer toute forme de discrimination à l'encontre des femmes, en adoptant la plateforme d'action de Pékin (1995), et les conclusions de Pékin +5 et +10, ainsi que les objectifs du millénaire. Mais d' autre part nous avons failli dans la mise en oeuvre de ces objectifs.

Au cours de cette quinzaine, nous avons analysé ce qui reste encore à accomplir. De multiples idées, études et bonnes pratiques ont été échangées.

Maintenant, alors que les négociateurs finalisent les 'conclusions agréées' dans une salle parallèle, il importe que nous pensions à demain, à la façon dont nous assurerons le suivi de cette réunion. Puisque ma contribution ce matin consiste à parler au nom des pays donateurs, et à réfléchir aux pistes à suivre pour mieux investir dans l'avenir des femmes et des filles, je proposerai cinq lignes stratégiques.

Mais au préalable, je lancerai un appel pour que dans nos pays respectifs nous ouvrons le même débat, pour informer, mobiliser et réunir tous les acteurs au niveau national. Si à ce jour, nous avons manqué de concrétiser nos engagements, deux raisons peuvent théoriquement être invoquées: le manque de capacité et/ou le manque de volonté. Il est certain que le manque de moyens mobilisés dans le chef des pays donateurs doit être pris en compte, mais il faut à mon sens conclure que c'est surtout le manque d' engagement des pays donateurs qui doit être mis en cause. Seule la pression démocratique peut susciter la volonté politique.

2. Lignes stratégiques pour les pays donateurs

2.1. Créer le cadre institutionnel adéquat

La première étape est de donner une bonne assise à sa politique par la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat. Il importe de prendre les mesures nécessaires pour traduire les engagements internationaux au niveau national et pour les rendre coercitifs.

A ce niveau, il me semble que la Belgique peut faire valoir de bonnes pratiques. Nous avons adopté une loi-cadre relative à la coopération internationale (1999), qui promeut l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes comme l' un des thèmes transversaux dont la coopération belge doit tenir compte dans les politiques, programmes et projets, quel que soit le secteur concerné. Suite à cette loi, deux notes de politique ont été adoptées en matière de genre, l'une générale datant de 2002 et l'autre spécifiquement consacrée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs en 2007.

Depuis 1993 une commission 'femmes et développement' a été mise en place, qui est un organe d'avis auprès des administrations et des ministres compétents rassemblant fonctionnaires, experts et membres de la société civile.

Finalement il importe de mentionner la nouvelle loi belge de 2007 sur le gendermainstreaming. Dorénavant le gouvernement devra définir des objectifs stratégiques sur l'égalité dans tous les domaines, mettre en place un processus de genderbudgetting, et faire rapport au Parlement tous les deux ans sur le suivi du processus de Pékin.

2.2. Se donner les moyens de sa politique

Ensuite il faut se donner les moyens de sa politique. Il faut faire plus et mieux.

Les pays donateurs doivent investir plus de moyens financiers pour le genre et le développement. En particulier, pour atteindre l'objectif 3 du millénaire, les instances internationales ont souligné que de sérieux efforts devront être faits pour rattraper le retard encouru.

De manière générale, il y a un manque de transparence. Au niveau global, nous disposons du 'gender equality policy marker' de l'OCDE. Mais tous les pays donateurs n'y participent pas, et ceux qui l'ont adopté ne l'emploient pas tous pleinement.

La Belgique appartient par exemple au nombre de pays qui utilisent cet indicateur, sans l'avoir encore pleinement intégré. Pour l'année de référence 2005, la Belgique aurait investi 43 millions USD à des projets spécifiques pour l'égalité, soit 2% de notre ODA, et 237 millions USD pour des programmes dont le genre est un objectif secondaire, soit 12% de notre ODA. Et depuis lors cet investissement devrait aller croissant.

Lors du consensus de Monterrey, les pays donateurs se sont mis d'accord pour investir 0,7% de leur produit national brut en coopération et développement pour 2015, sans spécifier quels montants spécifiques seraient alloués notamment aux politiques consacrées au genre.

Il est clair que les pays donateurs devront accroître leurs efforts en matière de genre dans cette perspective.

Pourquoi ne pas définir des objectifs budgétaires chiffrés, ou définir un chemin de croissance des dépenses 'genre' au sein du chemin de croissance global? Ne serait-ce pas un sujet à débattre à Qatar fin 2008, dans le cadre du suivi du consensus de Monterrey?

Il faudra aussi affiner et généraliser les indicateurs permettant de rendre plus transparents les moyens financiers mis en oeuvre pour l'égalité, et prévoir des lignes budgétaires spécifiques pour les projets visant l'autonomisation des femmes.

De manière parallèle, les pays donateurs devront veiller à améliorer leurs capacités en matière d'aide dans le domaine du genre. L'étude de l'OCDE (2007) sur l'aide et l'égalité de genre, basée sur un questionnaire adressé aux agences de développement concernées, montre que peu d'agences disposent des moyens requis pour atteindre leurs objectifs en matière d'égalité, que ce soit au niveau de l'expertise, au niveau matériel ou des procédures.

2.3. Développer une 'two-track policy'

Bien entendu les pays donateurs doivent augmenter et diversifier leurs programmes et actions. Tous les acteurs sont d'accord sur l'importance du développement d'une 'two-track policy', c'est à dire de mener de front une politique verticale et horizontale pour l'égalité des chances F/H.

En matière de politique spécifique, les pays du Nord et du Sud ont de multiples expériences de partenariat. Mon pays a mis en oeuvre plusieurs partenariats pour protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes. Citons l'exemple d'un programme avec le gouvernement

d' Equateur(2005) pour promouvoir ces droits chez les adolescentes, ou la collaboration avec l'ong 'médecins du monde', pour lutter contre la mortalité des mères lors de l' accouchement . Il importe aussi de diversifier et de conquérir de nouveaux domaines. Trop peu d'initiatives sont prises qui visent l' autonomisation économique des femmes, l' accès au travail formel et rémunéré, l' accès au crédit,...mais aussi l' accès à certaines formations agricoles trop souvent réservées aux hommes.

Beaucoup plus récents sont les programmes de mainstreaming, non seulement au sein des programmes de coopération, mais aussi au sein de ceux qui ont pour objectifs d'introduire la dimension du genre dans tous les processus économiques internationaux, tels le processus de Doha...

2.4. Introduire la notion du genre dans les nouvelles modalités de l' aide

Les nouvelles modalités d'aide de coopération, au sein de toutes les relations économiques internationales sont un défi pour l' égalité entre les femmes et les hommes. Elles offrent des opportunités, mais les pays donateurs devront être vigilants, car le danger du 'genderretrofitting' guette.

La 'Déclaration de Paris' a force d'autorité aujourd'hui. Tous les donateurs s' orientent sur les douze indicateurs, qui sont devenus la feuille de route de la coopération. C' est un problème grave que ce document-clé soit 'genderblind'. Il est de la plus grande importance que la communauté internationale réagisse et saisisse l' opportunité de la Conférence d' Accra (Ghana) cet automne, pour donner une place prépondérante au genre dans le suivi de la Déclaration de Paris.

Dans la même veine, l' aide axée sur les résultats constitue un progrès intéressant, et contraint l'aide au développement à se concentrer sur la lutte contre la pauvreté, sur base des DSRP (documents stratégiques de réduction de la pauvreté), rédigés par les pays récipiendaires. Malheureusement, l'expérience nous apprend que la référence à l'égalité est trop souvent absente dans ces documents. Et quand il y est fait référence en amont, au niveau des analyses qui font le diagnostic en matière de pauvreté, elle est souvent absente en aval, au niveau des actions prioritaires retenues. De plus, les pays donateurs auraient tendance à ne pas réagir, en se cachant derrière la notion d' 'ownership'.

Pourtant la coopération au développement devrait se concevoir en partenariat. Le pays donateur ne peut pas imposer ses vues, mais il peut faire valoir ses arguments. Je crois, pour ma part, que les donateurs ont la responsabilité de mettre l' objectif d' égalité F/H en avant. Et ils ont plusieurs points d'entrée dans le processus de coopération pour y parvenir, que ce soit lors du dialogue bilatéral, dans les programmes de renforcement des capacités ou dans les procédures d' évaluation.

Finalement, les donateurs peuvent proposer à leurs partenaires une assistance technique, pour intégrer la dimension du genre dans les DRSP, comme dans la mise en place du genderbudgetting.

Je sais qu' il ne faut plus convaincre personne dans cette assemblée combien le genderbudgetting est un levier important! Aussi je tiens à mentionner que la Belgique figure parmi les pionniers en la matière pour son appui au projet Unifem en matière de genderbudgetting, dans la deuxième phase de ce projet (2004-2007), visant à mettre en oeuvre dans quelques pays du Sud des mécanismes de suivi du budget national dans un nombre limité de secteurs en lien avec les objectifs du millénaire. Notre appui à une troisième phase de ce projet (2008-2011) en vue d'assurer l'appropriation nationale du Gender Responsive Budgetting est actuellement à l' examen.

2.5. Soutenir l' autonomisation des femmes

Et finalement, une attention toute particulière doit être accordée à l' autonomisation des femmes. Je tiens à souligner le lien entre les différentes formes d' empowerment: on ne peut contribuer à l' empowerment économique, sans viser aussi l' autonomisation politique, sociale et culturelle.

Dans le cadre de cette séance, je voudrais mettre l' accent sur l' empowerment des femmes dans le cadre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous devons oeuvrer pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans le travail de reconstruction après les conflits. Trop peu de pays encore ont donné suite à cette Résolution de façon inclusive.

Je voudrais dans cette enceinte rendre hommage aux femmes et à leurs familles qui à plusieurs endroits dans le monde sont touchées quotidiennement par les conflits.

Tout particulièrement, je voudrais témoigner d' une action de solidarité entre les femmes belges et les femmes congolaises. Ces derniers mois, une mobilisation s' est mise en place, sous l' impulsion des mouvements de femmes de la diaspora congolaise en Belgique, à laquelle se sont ralliés le monde associatif féminin, ainsi que de nombreuses femmes et hommes politiques. A l' initiative de parlementaires de différents partis politiques, le Sénat votera la semaine prochaine une Résolution appelant à arrêter la terreur sexuelle dans l' Est du Congo, en particulier dans les provinces des deux Kivu. Ce n' est pas mon propos d' évoquer d' avantage ce conflit aujourd' hui. Il convient dans cette maison de laisser cette responsabilité au Conseil de Sécurité.

Mais puisque notre propos est d' investir dans les femmes et les filles, je tiens à souligner que c' est notre responsabilité d' investir dans l' avenir de ces femmes et de ces filles-là.

Avec d' autres grands bailleurs de fonds, la coopération belge soutient le programme conjoint du Fnuap, de l' Unicef et de l' Ohchr sur 'la prévention et la réponse aux violences sexuelles faites aux femmes, aux jeunes et aux enfants en République démocratique du Congo (2004-2007). Nous comptons poursuivre cet appui. Mais il est encore insuffisant.

Il importe de travailler à tous les niveaux: l' aide humanitaire, les soins de santé physique et mentale, l' aide à la reconstruction et à la lutte contre l' impunité. Mais surtout il faut prendre des mesures en vue de renforcer le rôle des femmes et des organisations de femmes au niveau local. Ce sont les femmes à la base qui souffrent dans leur chair et dans leur coeur. Ce sont ces femmes auxquelles nous devons restituer leur dignité en mettant à leur portée les moyens pour qu' elles puissent donner forme à leurs projets et prendre en main leur sort et celui de leurs familles.

Mme Sabine de Bethune - Senatrice – Belgique